

« Changement climatique: le secteur financier et le chemin vers les 2 degrés »

Par François Villeroy de Galhau, le 30 novembre 2015

Ce discours a été prononcé lors de la conférence organisée grâce à la 2^e *Investing Initiative*, la *Oxford Martin School* et *France Stratégie* pour l'ouverture de la COP21. Le Gouverneur de la Banque de France y avance « quelques remarques sur un sujet qui a pris de l'importance dans l'agenda du changement climatique, à savoir la façon dont les banques centrales et les superviseurs financiers peuvent prendre en compte les défis liés à ce changement. ». Pour François Villeroy de Galhau, « les autorités monétaires et prudentielles sont aujourd'hui concernées par trois grandes catégories de risques ». 1/ « Les risques physiques directs, liés à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes (...). » 2/ « Les risques induits de responsabilité, liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique », 3/ « Les risques macroéconomiques liés à la transition entre deux modèles productifs (...). »

[Le discours complet de François Villeroy de Galhau](#)

Pour aller plus loin : [Outre-mer et changements climatiques : vers un agenda des solutions – Ministère de l'Outre-mer](#)

Et également [débat sur le site du CEPII : Comment financer la transition carbone ? Le rôle du système financier](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion du 3 décembre 2015 « a pris les décisions suivantes dans le cadre de la poursuite de son objectif de stabilité des prix. Premièrement, en ce qui concerne les taux d'intérêt directeurs de la BCE, nous avons décidé d'abaisser le taux de la facilité de dépôt de 10 points de base, à -0,30%. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal resteront inchangés à respectivement 0,05% et 0,30%. Deuxièmement, s'agissant des mesures de politique monétaire non conventionnelles, nous avons décidé d'élargir le programme d'achats d'actifs (APP). Les achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros effectués dans le cadre du programme APP devraient désormais se poursuivre jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif de taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme. Troisièmement, nous avons décidé de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres acquis en vertu du programme APP à leur échéance, aussi longtemps que nécessaire. Cela contribuera à assurer à la fois des conditions de liquidité favorables et une orientation appropriée de la politique monétaire. Les modalités techniques seront communiquées en temps opportun. Quatrièmement, dans le cadre du programme d'achats d'actifs du secteur public, le Conseil des gouverneurs a décidé d'inclure les titres de créance négociables libellés en euros émis par des administrations régionales et locales situées dans la zone euro dans la liste des actifs éligibles aux achats réguliers effectués par les différentes banques centrales nationales. Cinquièmement, nous avons décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017. [...] Les décisions prises aujourd'hui raffermiront le rythme de la reprise économique au sein de la zone euro et consolideront sa capacité de résistance face aux chocs économiques mondiaux observés récemment. Le Conseil des gouverneurs suivra attentivement l'évolution des perspectives de stabilité des prix, et il est disposé à agir, et en mesure de le faire, le cas échéant, en utilisant tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée de la politique monétaire. »

La déclaration complète : <https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is151203.fr.html>

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,7% en octobre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,8% enregistré en septembre 2015 et à celui de 11,5% d'octobre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis janvier 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,3% en octobre 2015, stable par rapport à septembre 2015 et en baisse par rapport au taux de 10,1% d'octobre 2014. Il s'agit également du taux le plus faible dans l'UE28 depuis septembre 2009. Eurostat estime qu'en octobre 2015, 22,497 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 17,240 millions dans la zone euro. Par rapport à septembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 36 000 dans l'UE28 et de 13 000 dans la zone euro. Comparé à octobre 2014, le chômage a baissé de 1,942 million de personnes dans l'UE28 et de 1,302 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en octobre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5%), en République tchèque (4,7%) ainsi qu'à Malte (5,1%), et les plus élevés en Grèce (24,6% en août 2015) et en Espagne (21,6%).

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1591 du 7 décembre 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031572143&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031528050&categorieLien=id>

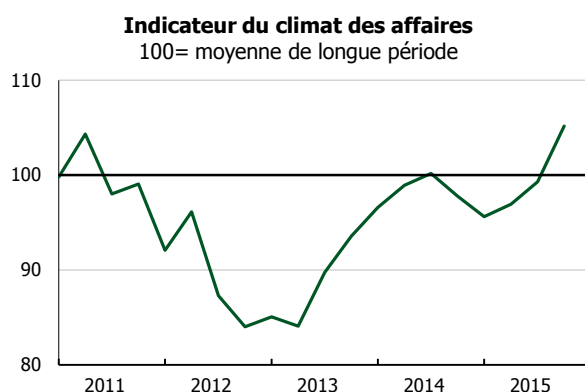
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

L'amélioration du climat des affaires s'intensifie au troisième trimestre 2015

L'indicateur du climat des affaires (ICA) progresse sensiblement au troisième trimestre 2015 (+5,8 points). Au plus haut depuis quatre ans à 105,2 points, l'ICA confirme que l'embellie économique est bien installée et gagne en intensité. Néanmoins, il reste encore en deçà des niveaux observés entre 2005 et 2007, années de croissance particulièrement soutenue. La composante future est bien orientée et contribue aux deux tiers de la hausse générale de l'indice. La composante passée de l'indice progresse également, signe de la bonne tenue de la conjoncture économique actuelle, qui se retrouve dans la plupart des secteurs.

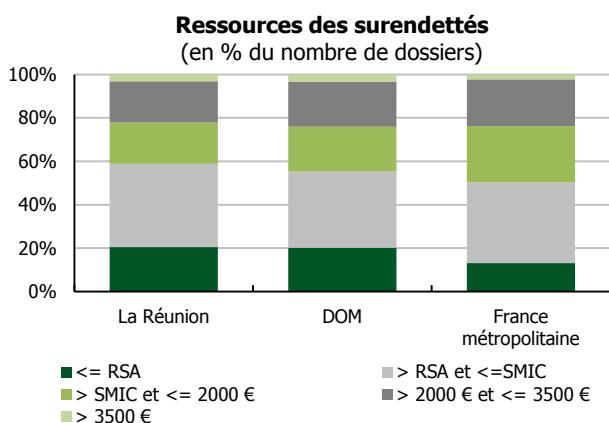
La consommation des ménages maintient la tendance positive du trimestre précédent, mais les doutes sur les possibilités d'une accélération supplémentaire persistent. L'investissement constitue toujours la pièce manquante à une embellie conjoncturelle plus vigoureuse et durable. Au-delà de la Nouvelle route du littoral, les investissements en biens d'équipement sont assez dispersés. Enfin, les perspectives sur le marché du travail semblent s'éclaircir, mais le rythme des créations d'emplois est toujours insuffisant pour insuffler une franche décrue du chômage.

Les « tendances conjoncturelles » au troisième trimestre 2015 sont disponibles sur le [site de l'IEDOM](#).



Source : Enquête de conjoncture IEDOM, CVS

Typologie des surendettés à La Réunion en 2014

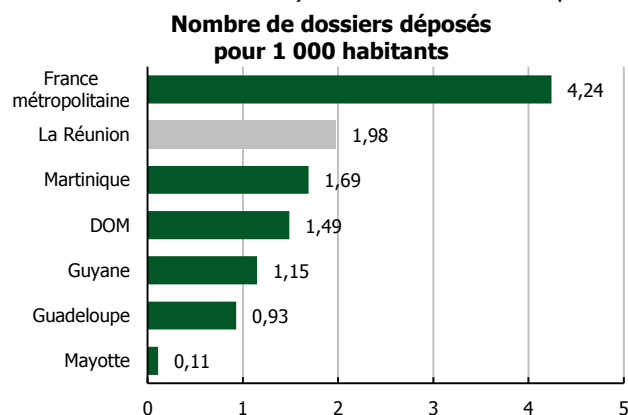


Sources : IEDOM, Banque de France

A La Réunion, une personne surendettée est le plus souvent une femme, âgée entre 35 et 44 ans qui vit seule. L'étude de la typologie des débiteurs surendettés réunionnais en 2014 montre que plus de la moitié d'entre eux est au chômage ou sans profession, contre 40 % en France métropolitaine. Corollaire de cette situation économique difficile, leurs revenus sont faibles : six ménages surendettés sur dix gagnent moins d'un SMIC par mois. 21 % ont des ressources inférieures au RSA socle, contre 13 % en France métropolitaine (20 % dans l'ensemble des DOM). Ce faible niveau de ressources affecte leurs capacités de remboursement, (c'est-à-dire les ressources disponibles moins les charges) pour apurer leur passif. Cette situation est très marquée à La Réunion, car les deux tiers n'ont aucune capacité de remboursement. Dans le reste de l'Outre-mer, cela concerne moins d'un surendetté sur deux (54 % en métropole).

En 2014, l'endettement moyen par dossier est de 34 612 euros à La Réunion contre 48 057 euros dans les départements français d'Amérique (DFA). Un surendetté réunionnais compte en moyenne 7,3 dettes. Ce nombre est plus élevé dans les DFA (8,0 dettes), notamment en Guyane avec 8,6 dettes par surendetté. A l'inverse, il est le plus faible à Mayotte (3,5). Les dettes financières (crédit immobilier, crédit à la consommation et autres dettes bancaires) concentrent les trois quart de l'endettement global. Le montant moyen des dettes immobilières est le plus élevé des dettes financières (83 483 euros en moyenne). Toutefois, les dettes à la consommation concentrent 40 % de l'endettement global contre 33 % pour les dettes immobilières.

Bien que la situation économique et sociale soit globalement plus difficile dans les DOM qu'en métropole, le taux de recours à la procédure de surendettement par habitant dans ces départements y est notablement plus faible. Pour les départements d'outre-mer, on dénombre 1,49 dossier de surendettement déposé pour 1 000 habitants contre 4,24 dossiers pour 1 000 habitants en France métropolitaine. A La Réunion, le recours à la procédure de surendettement est plus fréquent que dans les autres DOM, avec 1,98 dossier pour 1 000 habitants.



Sources : IEDOM, Banque de France

L'étude de la typologie des débiteurs surendettés dans les DOM est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

BRÈVES ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

		Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	129,3	+0,1 %	0,0 %
	IPC France entière	127,9	+0,1 %	+0,1 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	29 357	-2,6 %	+3,3 %
	Cumul (milliers d'euros)	283 827	-	+2,4 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (millions d'euros)	394,1	3,7 %	+8,5 %
	Cumul (millions d'euros)	3 410,8	-	-0,4 %
	Exportations (millions d'euros)	18,6	-25,3 %	+0,7 %
	Cumul (millions d'euros)	196,6	-	+4,5 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	136 900	+0,1 %	+1,2 %

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

		Données brutes	Glissement mensuel	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	206 225	+40,0 %	+7,9 %
	Cumul	1 759 827	-	+4,3 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	241 000	+3,7 %	+13,4 %
	Cumul	700 700	-	+9,6 %
Construction (Douanes / CERBTP / Caisse des congés payés du BTP)	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers d'euros)	15 368	-	-16,1 %
	Cumul des importations de ciment/clinker (milliers de tonnes)	226,3	-	-10,7 %
	Effectifs salariés du BTP	16 810	+0,5 %	+4,3 %

Progression de l'emploi dans le secteur privé au 3^e trimestre 2015

Selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), l'emploi dans le secteur privé augmente de 0,7 % (CVS) au troisième trimestre 2015. Au niveau national, la hausse des effectifs est moins importante (+0,1 %).

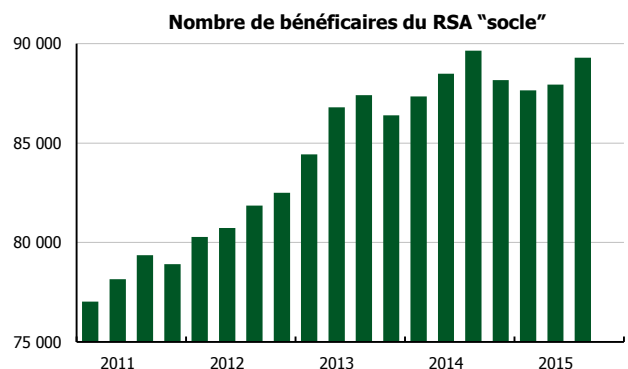
En glissement annuel, Les effectifs salariés progressent de 2,4 %, notamment dans les secteurs du commerce, de l'hébergement-restauration et des autres services (hors intérim). La masse salariale dans l'île est également bien orientée, avec une hausse de 3,6 % (contre +1,6 % en France entière).

Hausse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA "socle" au 3^e trimestre 2015

Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active "socle" (RSA "socle") s'établit à 89 295 à fin septembre 2015. Il augmente de 1,5 % par rapport à fin juin 2015 (-0,4 % sur un an). Cette hausse concerne tous les types de foyer, notamment les hommes seuls avec enfant(s) qui représentent 1 825 ménages (+5,7 %). Quant à la grande majorité des bénéficiaires, les femmes seules avec enfant, leur nombre croît de 1,6 %.

Cette allocation couvre au total 206 083 personnes. Au cours du troisième trimestre 2015, la Caisse d'allocation familiale a octroyé 145,9 millions d'euros à l'ensemble des bénéficiaires du RSA "socle", en hausse de 0,8 %.

A fin septembre 2015, 118 210 foyers bénéficient du RSA (socle, activité ou les deux).



Source : CAF

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%
Autres cas :	0,99%			* hors prime d'Etat	

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

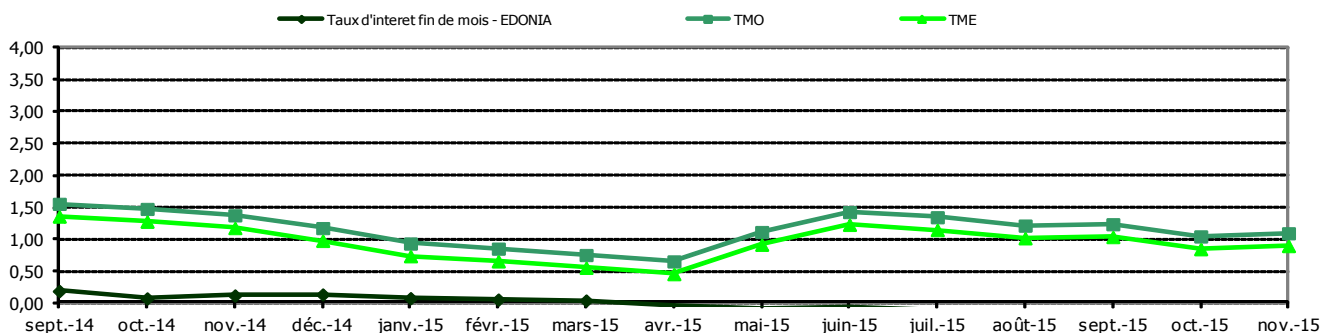
Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1100%	-0,1220%	-0,1290%	-0,1270%	-0,1610%	-0,1140%	-0,0430%	0,0480%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1,02%	1,04%	0,85%	0,90%	1,22%	1,24%	1,05%	1,10%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

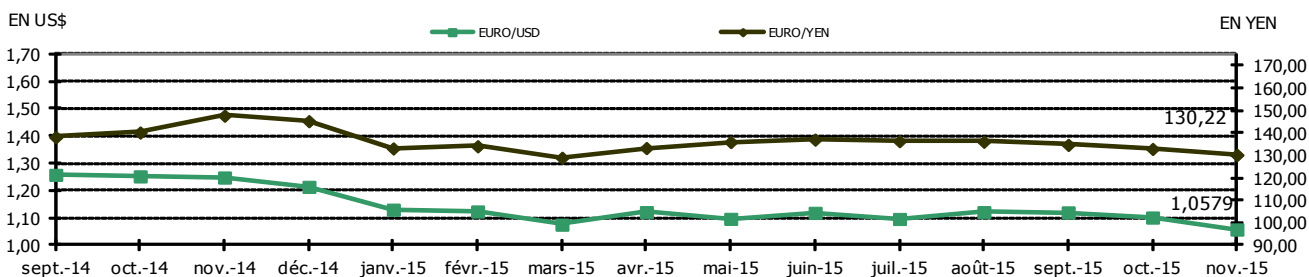
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0579	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,2894	EURO/SRD (Surinam)	4,1801
EURO/JPY (Japon)	130,2200	EURO/BWP (Botswana)	11,5089	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,8911
EURO/CAD (Canada)	1,4143	EURO/SCR (Seychelles)	13,4229	EURO/DOP (Rép. Dom.)	47,9824
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7048	EURO/MUR (Maurice)	38,3814	EURO/BBD (La Barbade)	2,1128
EURO/SGD (Singapour)	1,4940	EURO/BRL (Brésil)	4,0709	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,7736
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,1989	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,6479	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3462,5851	EURO/XCD (Dominique)	2,8527	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint-Denis

Achevé d'imprimer: décembre 2015 - Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 1240-3857